

## > Mise en ligne

### UNE APPLICATION TIV 2.0



Ainsi qu'annoncé et prévu, une deuxième version de l'application TIV fédérale vient d'être mise en ligne le mois dernier. Il s'agit de la suite logique avec la prise en compte de nécessaires évolutions, la plupart visant à satisfaire les « remontées du terrain » transmises par les nombreux utilisateurs de l'application.

#### ■ INSPECTIONS PAR DES ORGANISMES EXTERNES

Le cahier des charges des TIV prévoit cette possibilité de faire réaliser la visite par un organisme externe au club/SCA, et ensuite de bénéficier quand même du dispositif TIV, sous la responsabilité du président ou exploitant de la structure et sous réserve que cet organisme extérieur soit habilité réglementairement à réaliser des requalifications périodiques. Cette option fréquemment utilisée par des SCA, et parfois par des clubs associatifs, notamment quand ils n'ont pas de TIV dans leur structure, n'avait pas été intégrée dans la première version de l'application TIV. C'est maintenant chose faite avec un accès dédié pour saisir le résultat de l'inspection, soit pour le président/exploitant, soit pour le TIV. Pour ceux qui utilisent ce dispositif, il suffit de se connecter sur l'espace dédié à la « gestion des inspections » et de sélectionner « inspection externe » puis de suivre la procédure. Pour intégrer un nouvel organisme externe dans la liste déroulante, il suffit de récupérer son attestation d'habilitation et de la transférer aux administrateurs du site tel qu'indiqué ; après vérification, l'organisme est validé et le club/SCA peut continuer la saisie.

#### ■ ACTUALISATION ET ÉVOLUTIONS DU SITE

Les autres évolutions sont nombreuses et visent toutes à améliorer l'utilisation et satisfaire de nombreuses demandes formulées au cours des premiers mois d'utilisation. En voici un petit tour d'horizon :

> Création d'un choix à la première connexion du TIV pour autoriser (ou pas) les autres TIV du club à utiliser son nom et son accès pour saisir les inspections... les TIV déjà inscrits sur l'application se voient proposer également ce choix lors de leur première connexion après la mise en ligne des évolutions. Ils peuvent revenir ultérieurement et à tout moment sur ce choix.

> Rajout des champs « dernière requalification » et « nom du TIV » dans la liste des blocs et possibilité de sélection des champs pour l'affichage de la liste. Maintien des choix de tri et d'affichage sur ces listes. De même pour les éditions de listes et de manière plus globale, conservation des tris d'affichage sur toutes les zones du site au changement de page.

> Maintien de la page précédente lors d'un retour en arrière au lieu de revenir à la page d'accueil.

> Modification des étiquettes éditables pour intégrer le « nom du bloc » propre à chaque structure.

> Sur la plupart des éléments éditables ou téléchargeables (listes, statistiques...) il a été rajouté la possibilité d'un export sur tableau Excel en plus de l'export en PDF.

> Pour améliorer la gestion des TIV, rajout dans les infos TIV d'une colonne « Prochain recyclage avant... ».

> Les référents régionaux désignés par le président de CTR sur le site ont maintenant l'accès aux fonctionnalités dédiées à la CTR afin d'éviter que le président de CTR ne soit contraint de donner ses propres identifiants pour la gestion de ces fonctionnalités CTR.

> Création d'un accès aux statistiques à son niveau de pertinence pour les présidents de CTR et de CODEP et les référents régionaux et départementaux.

> Création de statistiques nationales, régionales et départementales pour les différentes sessions de formation de TIV (initiale, recyclage, ré-activation), et les inspections des blocs (blocs enregistrés, blocs inspectés, valides, non valides, nombre de TIV enregistrés, nombre de TIV actifs...).

> Nombreuses évolutions d'ergonomie et de navigation pour améliorer l'intuitivité et la prise en main des options du site.

Au final, cette application TIV 2.0 devrait répondre encore mieux aux attentes des nombreux utilisateurs et confirmer le rôle de leader de la fédération dans ce domaine de la gestion et de la traçabilité dématérialisée du dispositif TIV. ■

Alain Delmas

### Attention à certaines exigences de l'arrêté du 20 novembre 2017 !

L'arrêté du 20 novembre 2017 insiste sur plusieurs points concernant les installations fixes (stations de gonflage avec bouteilles tampons : PSxV > 10000 bars) dans ses articles 6, 7, 8, 9 et 10. Article 6 : Nécessité d'un dossier d'exploitation (papier ou numérique) qui comporte les informations nécessaires à la sécurité, à l'entretien, aux contrôles et éventuelles interventions. Ce dossier doit comprendre les informations relatives à la fabrication (documents techniques, plans, schémas, identification des organes de sécurité et paramètres de réglage), et à l'exploitation (preuve de dépôt de la déclaration de mise en service, registre de contrôle, inspections et requalifications périodiques, réparation ou modifications). *Nota*: la déclaration de mise en service est effectuée par l'exploitant en ligne : <https://lune.application.developpement-durable.gouv.fr>. Articles 7, 8 et 9 : Nécessité d'une déclaration de mise en service. Article 10 : Nécessité d'un contrôle de mise en service. Certaines de ces exigences étaient déjà présentes dans l'arrêté du 15 mars 2000 ; c'est le cas du dossier d'exploitation (article 9) et de l'obligation de déclaration de mise en service (article 15), mais rarement exigées lors des requalifications de bouteilles tampons. Il semblerait que les DREAL mettent la pression sur les organismes notifiés et par ricochet sur les centres de requalification pour que soient exigées lors des requalifications des bouteilles tampons la vérification de l'existence et l'exactitude du dossier d'exploitation (Article 19). Alors à bon entendeur... ■

Charlie Gouin



#### Départ

### L'ORIENTATION PERD UN DE SES PILIERS

Le 24 mars Bernard Couderc est décédé. C'était un des piliers de la commission d'orientation subaquatique. Dès 1966, il participe comme nageur aux 2<sup>e</sup> championnats d'Europe à Moscou en 1966. En 1974, il organise avec son club, le CNM, une reprise de coupe d'Europe puis prend les rênes de la commission de 1978 à 1989. En 1987, il devient entraîneur de l'équipe de France. Membre d'or de la FFESSM en 1986, il organise en 1988 le premier championnat d'Europe en France sur le site de la base de Longueville. Il est nommé directeur et directeur, il était aussi, et surtout, un homme courtois et passionné. Autodidacte, son parcours personnel traduit cette envie de découverte permanente. Homme d'engagement tout d'abord, il collige pendant de nombreuses années le catalogue des nageurs parisiens. Ses efforts pour le monde sportif dépassent les frontières, il était tout particulièrement à la fondation du club de plongée de New-Orléans en 1987, une époque où la plongée sous-marine n'est que débutée et où il est un véritable, son goût pour les

arts, musique, la poésie à exprimer son sens créatif au travers d'expériences d'écarts d'art souvent primés. Ses nombreuses sculptures et tableaux témoignent d'une imagination et d'un sens artistique certains et reconnus localement. Bernard nous a quittés à l'âge de 66 ans. Toute la communauté fédérale exprime ses condoléances à Lucienne sa femme, ses enfants Caroline, Sophie et Jean-Paul et à ses proches. ■

Lucienne Foucault et Serge Couderc, président de la CNM d'orientation sub